



SMAVAS :

50 Avenue de Pertison
51800 SAINTE-MENEHOULD
Email : smavas5155@gmail.com
Tél : 06-32-41-72-59

Madame, Monsieur,

Assistance technique :

Emmanuel GODIN
tél. : 03 26 69 28 19
tél. : 06 72 27 52 89
godin.emmanuel@marne.fr

Châlons-en-Champagne, le 28 septembre 2022

Sujet : Réunion d'information des travaux d'entretien du Ruisseau de Beauchamp

Personnes présentes, excusées ou rencontrées :

- Personnes présentes : Cf liste jointe

Objet de la réunion :

La réunion avait pour objet de présenter le secteur et les travaux d'entretien du Ruisseau de Beauchamp sur le territoire de compétence du S.M.A.V.A.S. Il était également question de présenter l'entreprise et la méthodologie des travaux. Enfin, la réunion devait permettre de rencontrer les propriétaires, riverains et élus concernés afin de recueillir leur demandes, remarques et les coupons réponses concernant la gestion du bois qui sera coupé ou retiré du cours d'eau aux abords de leurs parcelles :

Pour rappel, le secteur concerné par les travaux est détaillé de la manière suivante :

- Le Ruisseau de BEAUCHAMP : Du pont de la ferme de BEAUCHAMP jusqu'à la confluence avec la Biesme, dans la commune des ISLETTES. Le Linéaire total est de 9 000 mètre linéaire.

Observations portées pendant la réunion:

-La réunion a été introduite par M. Christian COYON, Président du syndicat. Après s'être présenté, il a remercié l'ensemble des personnes présentes et rappelé le contexte dans lequel la réunion est tenue, à savoir la réalisation des travaux d'entretien que le SMAVAS porte depuis plusieurs années sur son territoire de compétence.

Il précise que les relevés ont été réalisés par l'Assistance Technique Départementale de la Marne, représentée par M. GODIN. M. COYON a précisé que des courriers avaient été envoyés à chaque propriétaire concernés par les travaux afin de recueillir leurs attentes concernant la gestion du bois sur leur parcelle. Il précise que cette démarche est un préalable incontournable concernant la bonne gestion du bois pour éviter que ce dernier soit repris lors des crues et dérive dans les ouvrages ou dans les traversées urbaines.

Suite à ces éléments, M. COYON donne la parole à M. GODIN, Chargé de missions pour la conduite du chantier

-M.GODIN, chargé de mission pour le Département introduit ses propos en remerciant les personnes présentes pour cette réunion d'information. Le territoire entretenu est rappelé en expliquant que le dernier passage d'entretien est très ancien et date d'environ 10 ans.

Le chargé de mission présente rapidement le contexte et le but de l'assistance technique départementale qui, dans ce cadre, a pour mission de réaliser les relevés d'opération et de conduire le chantier. A ce titre, une présentation globale est faite sur les éléments relevés. Le chargé de mission rappelle donc que les opérations relevées dépendent de trois différents enjeux : La protection des biens et des personnes avec, dans ce sens, la limitation des érosions et embâcles dans les zones à enjeux et l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau et de ses zones humides dans les secteurs naturels.

Partant de cette partition, le chargé de mission précise donc que le cours d'eau n'est pas entretenu de la même manière sur son linéaire. Ce mode de gestion correspond également au principe de gestion différencié qui a été mise en œuvre en partenariat avec le SMAVAS et le Département de la Meuse. A titre indicatif, un fascicule sur le mode d'entretien différencié est disponible sur le site du SMAVAS et du Département de la Meuse.

Le technicien fait un rapport bref des différents enjeux qu'il a relevé sur le territoire et le linéaire du BEAUCHAMP. La plupart des parcelles sont constituées de Pâtures ou de près de fauche avec quelques traversées de village, en particulier des ISLETTES. Le cours d'eau a pour avantage d'être bordé d'une bande riveraine de végétation (Ripisylve) sur la quasi-totalité de son linéaire. Son profil globalement naturel est assez sinueux génère quelques érosions de berges qui participent à la mobilité du cours d'eau et à son bon état écologique sur la partie amont. Toutefois cette particularité ainsi que ses débits morphogènes génèrent des apports de bois importants et des érosions de berges au niveau des parcelles clôturées. Certaines opérations visent, dans ce sens, le désembâclement du lit mineur (retrait des amas de bois mort) dont parfois l'accumulation est très importante, notamment au niveau des clôtures et barbelés positionnés en travers du lit pour éviter le piétinement du bétail. L'entreprise sera notamment chargée de retirer ce type d'opération. Le chargé de mission explique que le fond du lit du Ruisseau s'écoule sur l'amont sur une dalle rocheuse peu susceptible de générer du transport solide. Les seuls matériaux repris par le cours d'eau en crue viennent donc des berges et des érosions. Enfin, les relevés ayant été réalisés en période d'étiage, plusieurs truites mortes ont notamment été retrouvées en amont de l'autoroute, ce qui reste un signe de bonne qualité malgré le paramètre intermittent du cours d'eau.

Concernant la teneur et la substance des opérations relevées, trois secteurs atypiques marquent le Ruisseau :

- La partie extrême amont longe la route d'accès à la ferme de Beauchamp. Cette route est très sollicitée par les érosions de berges qui ont déjà fait l'objet de travaux de confortement et de protection de berge. L'exploitant présent a fait part de ces difficultés qui ont été prise en compte lors des relevés puisque plusieurs opérations consistent à retirer des cépées affouillées en berge et dans le lit générant plus d'érosion en pied de berge. A cet effet, l'exploitant demandait s'il valait mieux dessoucher ou couper les cépées au ras. Le Chargé de mission a précisé qu'il valait mieux couper les cépées à ras d'un point de vue environnemental et au niveau des érosions. D'un point de vue réglementaire, le dessouchage est simplement interdit, d'autant plus qu'il est générateur de beaucoup plus d'érosion. Dans ce contexte, les opérations relevées sur ce secteur sont axées sur la préservation de la route et le compromis de la conservation des habitats stabilisés.
- La partie intermédiaire est marquée principalement par des pâtures et des près de fauche. Les travaux ont pour but de réaliser le compromis entre la conservation des habitats et la stabilité des clôtures. La végétation reste très vieillissante.
- La partie aval est surtout représentée par la traversée des ISLETTES où les travaux consistent à privilégier les écoulements et éviter la formation d'embâcle. A ce titre plusieurs opérations sur des arbres déracinés et dépérissant sont notées. Il est par ailleurs préconisé d'intervenir par les parcelles accessibles eu égard à la présence de jardins clôturés. La plupart des opérations auront donc lieu à partir du lit ou par la berge longeant ensuite le cimetière. Enfin, un point de pollution très important a été relevé avec un rejet d'eau usé en amont du village. Il demeure assez pénalisant pour la faune aquatique et le retrait de l'ouvrage amont devrait avoir un effet bénéfique sur la dilution de ce rejet.

-Le chargé de mission poursuit concernant le déroulement du chantier. Il insiste pour rappeler la manière dont le bois sera géré et précise que les arbres seront ébranchés et laissés en grumes pour être plus facilement récupérés par les propriétaires qui en ont fait le souhait. A défaut de réponse via les bons de récupération envoyés par courrier, le bois sera récupéré par l'entreprise pour éviter toute reprise dans le cas des crues. Les rémanents (branchages résultant des grumes) seront mis en tas en zone naturel, ou exportés ou broyés. Le brulage reste interdit par arrêté préfectoral sur tout le département de la Meuse.

La parole est donnée à l'entreprise qui précise intervenir en mode mécanisé léger via l'utilisation d'un tracteur forestier avec un treuil. Les travaux devraient débiter à la suite de la réunion, soit le 20 septembre.

Le déroulement du chantier est expliqué avec la tenue, en principe, d'une réunion de suivi de chantier chaque semaine dans la mesure du possible et en fonction de l'avancée de l'entreprise. Si l'entreprise avance rapidement, il est possible que la réunion de suivi de chantier se fasse pour l'ensemble du linéaire. Par ailleurs, dans le doute d'une opération trop complexe ou nécessitant des moyens matériels plus lourds, comme le retrait de très gros embâcles, l'entreprise pourra intervenir ultérieurement avec une pelle mécanique.

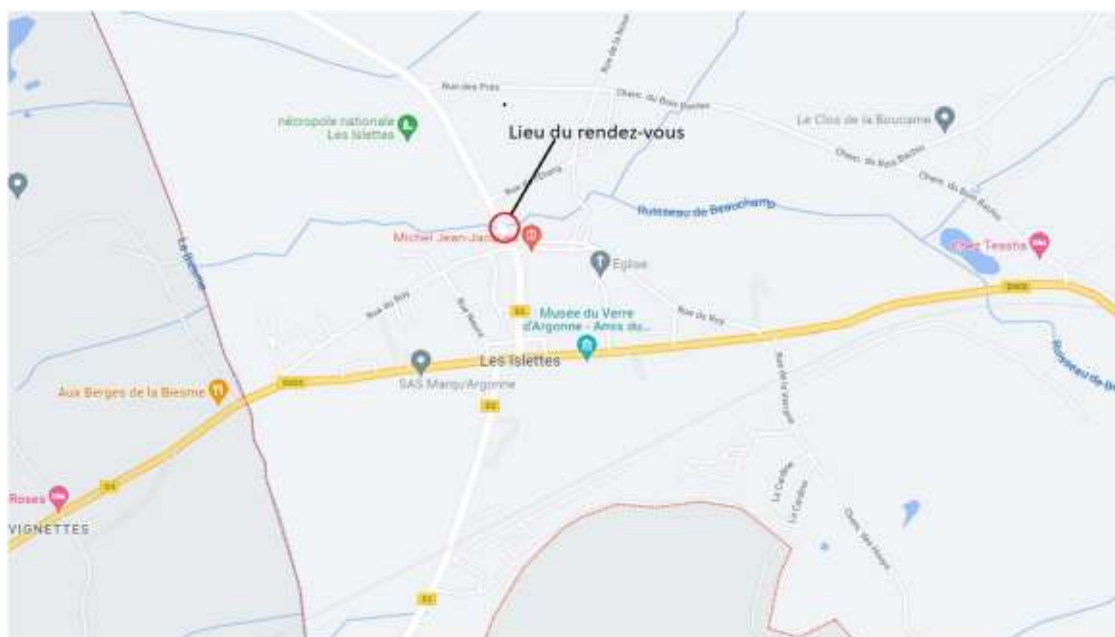
Décisions :

- Les travaux débuteront le 20 septembre 2022,
- Une réunion de suivi de chantier sera programmée de une semaine à dix jours plus tard pour laisser à l'entreprise, le temps d'avancer sur les interventions à vérifier. Certaines opérations étant difficiles d'accès, ces dernières seront vérifiées par le Chargé de mission avant la tenue des réunions. Ce procédé évite de faire perdre du temps dans le cadre des réunions de chantier puisqu'il faut parfois marcher une demi-heure à une heure pour vérifier une seule opération,
- Durant la durée de travaux, il est demandé aux propriétaires de signaler les déconvenues à l'entreprise ou à M. GODIN afin que les éventuels problèmes ou difficultés soient réglés le plus rapidement possible,
- L'entreprise doit informer le chargé de mission des éventuelles difficultés rencontrées ou des points qui ne peuvent pas être réalisés dans la continuité du chantier,
- Le Chargé de mission reste joignable au 06 72 27 52 89 pour prendre les remarques tout au long du chantier.

L'entreprise ayant informé le chargé de mission de son avancée dans les travaux réalisés qui se situent au niveau de l'entrée des ISLETTES, M. GODIN ira vérifier les opérations amont entre la Ferme de Beauchamp et la Thibaudette. La réunion pourra permettre de vérifier les opérations réalisées en aval et dans la traversée des ISLETTES. Dans ce contexte, la prochaine réunion de suivi de chantier aura lieu :

Le Mardi 4 octobre, à 14h

Au niveau du Pont du Ruisseau de Beauchamp, dans la traversée des Islettes, sur la RD2 ou Rue Notre Dame (cf plan ci-dessous)



Le Chargé de mission

Emmanuel GODIN